

Le 16 septembre 2013

Madame Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Questions de la commission concernant le Projet  
d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-  
Îles par Mine Arnaud inc. (DQ18)**

Madame,

Suite aux questions concernant le sujet mentionné en objet, nous vous transmettons l'information que nous désirons porter à votre attention, soit :

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) coordonne les travaux et les activités reliés à la gestion des risques de glissement de terrain au Québec. Dans ce but, le MSP travaille en étroite collaboration avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) auquel le gouvernement du Québec a confié, depuis 2003, la responsabilité de procéder à la cartographie des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain. Ce mandat est réalisé par une équipe de spécialistes en géotechnique qui agissent en tant qu'experts du gouvernement du Québec en matière de glissement de terrain.

En réponse aux questions que vous nous avez demandées :

**1. Est-ce que votre ministère a évalué le risque de glissement de terrain au site du bassin d'accumulation et de son barrage?**

**Réponse :** Non, une évaluation du risque de glissement de terrain au site du bassin d'accumulation et de son barrage n'a pas été effectuée.

Les évaluations de risque (c'est-à-dire les évaluations prenant en compte la probabilité qu'un glissement de terrain se produise et les conséquences potentielles) sont faites aux endroits habités où il y a des dangers de terrain qui ont été identifiés par des travaux de cartographie. Ces évaluations nécessitent d'abord l'identification des dangers à un endroit donné. L'identification est faite à partir de renseignements sur la topographie, la nature des sols, leur épaisseur et leurs propriétés.

...2

Le promoteur devrait évaluer ces risques sur le site et les conséquences potentielles pour les infrastructures et à l'extérieur de celui-ci.

**2. Est-ce que votre ministère a évalué les éventuels impacts sur la route 138?**

**Réponse :** Le MSP n'a pas évalué les éventuels impacts sur la route 138 qui pourraient être engendrés par un glissement de terrain dans ce secteur. La pertinence d'évaluer les conséquences, comme celles sur les infrastructures routières, est déterminée par l'identification des dangers à un endroit donné.

**3. Votre ministère possède-t-il des données sur la localisation et les caractéristiques d'argiles dites sensibles dans la région de Sept-Îles, plus particulièrement sur le site minier projeté et sur les flancs sud jusqu'à la baie de Sept-Îles?**

**Réponse :** Le MSP ne possède pas de données sur la localisation et les caractéristiques d'argiles dites sensibles sur le site minier projeté et sur les flancs sud jusqu'à la baie de Sept-Îles. Le MTQ a constitué, dans le cadre du mandat de cartographie, une banque de données contenant des renseignements de cette nature.

**4. Quelles mesures particulières pourraient être prises pour éviter d'éventuels glissements de terrain à ces endroits?**

**Réponse :** Les mesures particulières qui pourraient être prises pour éviter d'éventuels glissements de terrain à ces endroits seraient en fonction de la nature des dangers identifiés. De plus, elles seraient aussi en fonction des aménagements proposés le long des berges du ruisseau, les méthodes de travail pour réaliser ces aménagements.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, nous vous invitons à communiquer avec le conseiller en sécurité civile, monsieur Bruno Caron, au 418-295-4903 poste 42241 ou par courriel à [bruno.caron@msp.gouv.qc.ca](mailto:bruno.caron@msp.gouv.qc.ca).

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

*(Original signé)*

Bruno Caron

Conseiller en sécurité civile

c. c. Madame Francine Belleau, MSP  
Madame Chantal Bilodeau, MSP  
Monsieur Pierre Dassylva, MSP